



149 RUE DE BERCY
75012 PARIS
Tél : 01 53 10 27 84

**Rapport spécial du
Commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Fonds National Agricole de Mutualisation
Sanitaire et Environnementale
(F.M.S.E)**

**6 rue de la Rochefoucauld
75008 Paris**

F.M.S.E.
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTE SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Aux membres de l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fédération nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à PARIS, le 21 mai 2025

Pour **SA AGRO REVISION**
Kadidia KOUMA
Commissaire aux Comptes

SA AGRO REVISION
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Compagnie Régionale de Paris
149 rue de Bercy - 75012 Paris
Tél : 01 43 40 02 32



Agro Révision

Commissariat aux comptes

149 RUE DE BERCY

75012 PARIS

Tél : 01 53 10 27 84

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Fonds National Agricole de Mutualisation
Sanitaire et Environnementale
(F.M.S.E)**

**6 rue de la Rochefoucauld
75008 Paris**

F.M.S.E.
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Aux membres de l'organe délibérant,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés en annexe Point 3. « Autres informations », concernant les créances liées à la participation de l'Etat au titre des programmes d'indemnisation et la dépréciation des valeurs mobilières de placement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment le principe de comptabilisation des cotisations ;
- Le caractère approprié des provisions pour risques et charges d'indemnisation inscrites au passif. Ces provisions étant la conséquence des indemnisations prévues et relatives aux programmes engagés à la clôture de cet exercice ;
- Nous avons apprécié les éléments pris en considération dans la politique de valorisation des actifs circulants, notamment les créances liées à la participation de l'Etat et l'avancement des contrôles de ses services.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 21 mai 2025

Pour **SA AGRO REVISION**
Kadidia KOUMA
Commissaire aux comptes

SA AGRO REVISION
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compagnie Régionale de Paris
149 rue de Bercy - 75012 Paris
Tél : 01 43 40 02 32

ETC MELUN

16 B Avenue Armand de la Rochette
77000 MELUN

Tél : + 33 (0)1 60 56 09 72

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE**

Inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables de
Bourgogne-Franche-Comté

**EXPERTS-COMPTABLES
ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Jean-Luc CHAUSSY
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Emmanuel LEJEUNE
Audrey LECOJET
Christelle NICOLAS
Séverine DE ARO
Marie-Hélène GONCALVES
Clément BAILLY
Enis DZOGOVIC
Sophie DE ALMEIDA
Emmanuel ROTOL
Thibaut COINTE

EXPERTS-COMPTABLES

Magali SIGRIST
Anne-Marie LEBLANC
Audrey BESNARD
Christophe LAJON
Nathalie DOFFENIES
Céline VOLLEREAU
Agnès LECHENET
Pierre BOUDIER
Pierre-Antoine REMOND

S.A.R.L. ETC : EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

YONNE : St-Georges-sur-Baulche (Auxerre), Épinail (Tonnerre), Sens, Villeneuve-sur-Yonne-St-Florentin, Charny, Joigny, Chablis, Avallon, Toucy.
CÔTE-D'OR : Talant, Ahuy (Dijon), Beaune, Montbard, Saulieu, Semur-en-Auxois, Châtillon-sur-Seine. **SAÔNE-ET-LOIRE** : Chalon-sur-Saône,
Châtenoy-le-Royal, Pierre de Bresse. **LOIRET** : Montargis. **SEINE-ET-MARNE** : Montereau-Fault-Yonne, Nemours, Melun. **NIÈVRE** : Nevers,
Cosne-Cours-sur-Loire, Decize, Châtillon-en-Bazois, Clamecy.

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 8.028.375 € • **SIÈGE SOCIAL** : PLACE DE L'EUROPE - 89100 ST GEORGES-SUR-BAULCHE
SIRET 017 151 200 00148 • APE 6920 Z • 017 151 200 R.C.S AUXERRE • N° T.V.A. U.E. FR 59 017 151 200

BILAN PASSIF CONSOLIDE FMSE AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIF CONSOLIDE FMSE	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Réserves dédiées aux programmes d'indemnisation	102 131 011	103 745 743
Excédent à reporter sur programme d'indemnisation (+/-)	3 193 410	(1 587 146)
Sous-Total: situation nette	105 324 422	102 158 598
Subventions d'investissements		
Provisions règlementées		
Total I	105 324 422	102 158 598
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	17 867 938	16 511 291
Autres provisions		
Total II	17 867 938	16 511 291
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs	297 625	115 454
Dettes fiscales et sociales	615 992	202 330
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Charges à payer	6 581 162	4 320 836
Créditeurs divers	198 808	190 966
Produits constatés d'avance		
Total III	7 693 590	4 829 591
TOTAL GENERAL (I + II + III)	130 885 950	123 499 481

BILAN ACTIF CONSOLIDE FMSE AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF CONSOLIDE FMSE	31/12/2024	31/12/2023
Actif Immobilisé		
Immobilisations incorporelles brutes	353 285	337 999
Amortissements et dépréciations	298 681	269 717
Total Immobilisations incorporelles nettes	54 604	68 282
Immobilisations corporelles	32 280	43 820
Amortissements et dépréciations	23 611	39 688
Total immobilisations corporelles nettes	8 669	4 132
Immobilisations financières	445	445
Amortissements et dépréciations		
Total immobilisations financières nettes	445	445
Total I	63 718	72 859
Actif Circulant		
Cotisants et comptes rattachés	-	-
Etat		
Autres créances:		
Autres	975	62 144
Participation à recevoir état	19 795 655	15 698 971
Autres produits à recevoir		
Débiteurs divers	7 615 170	6 344 747
Provisions pour dépréciation autres créances		
Valeurs mobilières de placement	24 884 275	24 599 297
Disponibilités	77 011 444	75 562 745
Intérêts à recevoir	1 489 831	1 133 059
Charges constatées d'avance	24 881	21 499
Total II	130 822 228	123 422 460
TOTAL GENERAL (I + II)	130 885 950	123 495 319

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE FMSE AU 31 DECEMBRE 2024

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE FMSE	2024	2023
Produits d'indemnisation :		
Cotisations	17 136 873	15 568 086
Participation de l'état	11 554 055	5 369 313
Reprise Frais administration	-	-
Reprise provision pour risques et charges d'indemnisation	14 187 841	4 250 400
Total produits d'indemnisation (I)	42 878 768	25 187 799
Charges d'indemnisation :		
Indemnités versées aux agriculteurs	22 277 771	14 332 985
Frais d'étude et d'expertise	23 700	-
Frais de collecte	234 288	239 929
Frais de gestion	1 364	26 544
Frais d'instruction	248 200	222 810
Reprise participation état /exercice antérieurs	2 141 427	54 009
Dotation provision pour risques et charges d'indemnisation	15 544 488	12 649 291
Total charges d'indemnisation (II)	40 471 240	27 525 567
A - Résultat d'indemnisation (I-II)	2 407 530	(2 337 769)
Produits de fonctionnement :		
Prestations	-	-
Transfert de charges	-	8 508
Produits divers de gestion	3 010	67
Total produits de fonctionnement (III):	3 010	8 575
Charges de fonctionnement :		
Coût de collecte		
Autres achats et charges externes		
- Sous-traitance	16 920	-
- Petits équipement et fournitures administratives	4 176	2 865
- Locations et charges locatives	61 047	58 812
- Locations diverses/salle de réunion	15 462	9 532
- Locations Site Eudonet	14	-
- Maintenance	35 747	27 054
- Assurance	6 473	6 080
- Personnel détaché	23 942	27 062
- Honoraires	50 608	45 496
- Formation	3 641	5 315
- Déplacement et réception	24 747	33 770
- Frais postaux et télécommunication	35 157	28 628
- Publications, communications	3 420	-
- Transports	-	-
- Frais bancaires et cotisations	3 119	2 328
Impôts, taxes, et versements assimilés	476 936	135 592
Salaires et charges sociales		
- Salaires bruts	528 455	444 039
- Charges sociales	210 376	165 911
Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Dotations aux amortissements	32 191	15 400
- Dotations aux provisions		
Autres charges de gestion	5 606	5
Total des charges de fonctionnement (IV) :	1 538 037	1 007 887
B - Résultat de fonctionnement (III-IV)	(1 535 027)	(999 312)
C - Résultat d'activité (A+B)	872 503	(3 337 081)
Produits financiers (V)	2 320 909	1 529 381
Charges financières (VI)	-	-
D - Résultat financier (V-VI)	2 320 909	1 529 381
Produits exceptionnels (VII)	-	-
Charges exceptionnelles (VIII)	-	-
E - Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-	-
Excédent consolidé de l'exercice (A+B+D+E)	3 193 410	(1 807 702)

BILAN ACTIF AGREGE AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF AGREGE PAR SECTION	AU 31/12/2024													2023		
	SECTION COMMUNE	SECTION FRUITS	SECTION LEGUMES	SECTION PEPINIERE	SECTION RUMINANTS	SECTION PORC	SECTION PLANTS POMME DE TERRE	SECTION BETTERAVE	SECTION P. de TERRE	SECTION LEGUMES D'INDUSTRIE	SECTION AVICULTURE	SECTION VITI-CULTURE	SECTION OLEICULTURE	TOTAL		
Actif Immobilisé																
Immobilisations incorporelles brutes	353 285													353 285	337 999	
Amortissements et dépréciations	298 681													298 681	269 717	
Total Immobilisations incorporelles nettes	54 604	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 604	68 282	
Immobilisations corporelles	32 280													32 280	43 820	
Amortissements et dépréciations	23 611													23 611	39 688	
Total immobilisations corporelles nettes	8 669	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 669	4 132	
Immobilisations financières	445													445	445	
Amortissements et dépréciations														-	-	
Total immobilisations financières nettes	445	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	445	445	
Total I	63 718	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	63 719	72 859	
Actif Circulant																
Adhérents et comptes rattachés	-				-	-								-	-	
Etat														-	-	
Autres créances :														-	-	
Autres	975	-			-					-	-			975	62 144	
Participation à recevoir Etat	19 795 655													19 795 655	15 698 971	
Autres produits à recevoir-cpt internes	1 371 069	1 774 131	11 297 586	959 877	631 487	5 728				-	1 801 719	1 328 749		19 170 346	11 872 169	
Débiteurs divers	3 570 980	318 346	1 128 023	130 500	1 870 016	40 100				-	24 300	333 356	130 833	68 718	7 615 170	6 344 747
Provisions pour dépréciation autres créances	-	-	-	-	-	-								-	-	
Valeurs mobilières de placement	22 010 000						2 874 275							24 884 275	24 599 297	
Disponibilités	48 219 118	5 337 366	3 057 828	2 597 051	8 894 530	141		31 902	501 608	118 421	4 440 451	3 057 720	755 309	77 011 444	76 566 907	
Intérêts à recevoir	1 046 344	83 278	21 360	47 413	174 289				6 946		45 155	54 018	11 029	1 489 831	1 137 222	
Comptes de liaisons														-	1 270 495	
Charges constatées d'avance	24 881													24 881	21 499	
														-	-	
Total II	96 039 021	7 513 120	15 504 796	3 734 840	11 570 322	2 920 244	-	31 902	508 554	142 721	6 620 681	4 571 320	835 055	149 992 577	136 569 284	
TOTAL GENERAL (I + II)	96 102 738	7 513 119	15 504 796	3 734 840	11 570 322	2 920 244	-	31 902	508 554	142 721	6 620 681	4 571 320	835 055	150 056 299	136 642 143	

BILAN PASSIF AGREGÉ AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIF AGREGÉ PAR SECTION	AU 31/12/2024														2023
	SECTION COMMUNE	SECTION FRUITS	SECTION LEGUMES	SECTION PEPINIERE	SECTION RUMINANTS	SECTION PORC	SECTION PLANTS POMME DE TERRE	SECTION BETTERAVE	SECTION P. de TERRE	SECTION AVICULTURE	SECTION LEGUMES INDUSTRIE	SECTION VITI-CULTURE	SECTION OLEICULTURE	TOTAL	
FONDS PROPRES															
Réserves/excédent dédiées aux programmes d'indemnisation	77 397 885	4 132 255	706 142	2 194 026	8 006 309	2 641 031		31 398	281 846	3 540 869	115 814	2 403 706	679 729	102 131 011	103 745 743
Excédent à reporter sur programmes d'indemnisation (+/-)	2 726 580	1 119 218	2 161 194	363 434	(3 630 856)	227 458	-	475	30 788	(420 185)	398	464 670	150 236	3 193 410	-1 587 146
Sous-Total: situation nette	80 124 466	5 251 473	2 867 336	2 557 460	4 375 453	2 868 489	-	31 873	312 634	3 120 684	116 212	2 868 376	829 965	105 324 422	102 158 597
Subventions d'investissements														-	
Provisions règlementées														-	
Total I	80 124 466	5 251 473	2 867 336	2 557 460	4 375 453	2 868 489	-	31 873	312 634	3 120 684	116 212	2 868 376	829 965	105 324 422	102 158 597
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES															
Provisions pour risques et charges d'indemnisation	8 620 018	409 500	1 072 470	254 400	5 463 900	9 000			-	1 723 650		315 000	-	17 867 938	16 511 291
Total II	8 620 018	409 500	1 072 470	254 400	5 463 900	9 000	-	-	-	1 723 650	-	315 000	-	17 867 938	16 511 291
DETTES															
Emprunts et dettes financières diverses														-	
Dettes fournisseurs	229 508	2 700			17 932	22 084				23 380	371	1 650		297 625	115 454
Dettes fiscales et sociales	615 992													615 992	202 330
Dettes sur immobilisations														-	
Charges à payer -comptes internes	1 371 069	1 774 131	11 297 586	959 877	631 487	5 728	-		-	1 801 719		1 328 749		19 170 346	11 872 169
Charges à payer	23 041	112 718	4 846 356	793 546	300 000					10 500		495 001		6 581 162	4 320 836
Créditeurs divers	1 163	-	-	-		28 772				168 873				198 808	190 966
Comptes de liaison														-	1 270 495
Produits constatés d'avance														-	
Total III	2 240 773	1 889 550	16 143 942	1 753 422	949 419	56 584	-	-	192 253	1 812 590	-	1 825 400	-	26 863 936	17 972 255
TOTAL GENERAL (I + II + III)	90 985 257	7 550 522	20 083 748	4 565 282	10 788 772	2 934 074	-	31 873	504 887	6 656 924	116 212	5 008 776	829 965	150 056 299	136 642 144

COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ FMSE AU 31 DECEMBRE 2024

COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ PAR SECTION	SECTION COMMUNE	SECTION FRUITS	SECTION LEGUMES	SECTION PEPIERIE	SECTION RUMINANTS	SECTION PORC
Produits agrégés :						
Coisations	9 192 864	1 312 522	2 159 257	373 600	1 930 574	219 189
Dotations financières interprofessionnelles						
Participation de l'état	11 554 055					
Participation section commune						
-dont avance participation Etat		1 444 059	8 559 763	789 772	74 416	4 931
-dont participation section commune		237 963	1 820 278	170 105	333 371	737
Reprise provisions pour risques et charges d'indemnisation	6 661 854	725 200	3 676 442	346 500	225 400	2 695
Total produits agrégés (I)	27 408 773	3 719 743	16 215 740	1 679 877	2 563 761	227 612
Charges agrégées						
Indemnités versées aux agriculteurs	331 070	2 221 629	13 168 866	1 215 034	958 566	7 586
Frais d'étude et d'expertise	-	-	-	-	23 700	-
Frais de gestion	-	-	-	-	-	-
Frais de collecte	122 276	17 538	19 938	4 963	43 917	-
Frais d'instruction	146 010	44 500	-	-	34 260	-
Participation section commune						
-dont participation Etat	11 374 609					
-dont participation section commune	4 126 764					
Reprise participation Etat /exercice antérieurs	2 141 427					
Provision pour risques et charges d'indemnisation	6 735 138	409 500	909 300	147 000	5 295 900	9 000
Total charges agrégées (II)	24 977 293	2 693 167	14 098 104	1 366 997	6 357 343	16 586
A - Résultat agrégé (I-II)	2 431 479	1 026 576	2 117 636	312 980	(3 793 582)	211 026
Produits de fonctionnement:						
Prestations techniques	-	-	-	-	-	-
Transfert de charges	3 010	-	-	-	-	-
Produits divers de gestion	3 010	-	-	-	-	-
Total produits de fonctionnement (III) :	3 010	-	-	-	-	-
Charges de fonctionnement :						
Autres achats et charges externes	-	-	-	-	-	-
- Sous-traitance	-	-	-	-	-	-
- Petits équipement et fournitures administratives	4 176	-	-	-	-	-
- Locations et charges locales	61 047	-	-	-	-	-
- Locations diverses/salle de réunion	15 462	-	-	-	-	-
- Documentation générale	14	-	-	-	-	-
- Maintenance Entretien et réparations	35 747	-	-	-	-	-
- Assurance	6 473	-	-	-	-	-
- Personnel détaché	-	-	-	-	-	23 942
- Honoraires	49 648	-	-	-	-	-
- Formation	3 641	-	-	-	-	-
- Publications, communications, cadeaux	-	-	-	-	-	-
- Transports	-	-	-	-	-	-
- Déplacement et réception	21 279	-	-	-	3 468	-
- Frais postaux et télécommunication	35 157	-	-	-	-	-
- Frais bancaires et coisations	2 177	60	8	-	173	382
Impôts, taxes, et versements assimilés	317 320	23 602	25 966	12 703	46 148	12 870
Salaires et charges sociales						
- Salaires bruts	528 455	-	-	-	-	-
- Charges sociales	210 376	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions						
- Dotations aux amortissements	32 191	-	-	-	-	-
- Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-
Autres charges	106	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement (IV):	1 323 269	23 662	25 974	12 703	49 789	37 194
B - Résultat de fonctionnement (III-IV)	(1 320 259)	(23 662)	(25 974)	(12 703)	(49 789)	(37 194)
C - Résultat d'activité (A+B)	1 111 221	1 002 914	2 091 662	300 276	(3 843 371)	173 831
Produits financiers+Rep prov pimp (V)	1 615 362	116 304	69 532	63 158	212 515	53 626
Charges financières (VI)	-	-	-	-	-	-
D - Résultat financier (V-VI)	1 615 362	116 304	69 532	63 158	212 515	53 626
Produits exceptionnels+Transfert de charges (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)						
E - Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-	-	-	-	-	-
Excédent agrégé de l'exercice (A+B+D+E)	2 726 580	1 119 218	2 161 194	383 434	(3 630 856)	227 458

COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ FMSE AU 31 DECEMBRE 2024(suite)

COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ PAR SECTION	SECTION PLANTS POMME DE TERRE	SECTION BETTERAVE	SECTION P. de TERRE	SECTION AVICULTURE	SECTION LEGUMES D'INDUSTRIE	SECTION VITICULTURE	SECTION OLEICULTURE	TOTAL	Rappel 2023
Produits agrégés :									
Coisations	-	-	50 677	1 319 370	-	439 300	139 520	17 136 673	15 568 066
Dotations financières interprofessionnelles								-	-
Participation de l'état								11 554 055	5 369 313
Participation section commune								-	-
-dont avance participation Etat				310 617		190 851		11 374 609	4 132 408
-dont participation section commune				1 490 902		73 348		4 126 765	3 503 890
Reprise provisions pour risques et charges d'indemnisation				2 222 500		327 250		14 187 841	4 250 400
Total produits agrégés (I)	-	-	50 677	5 343 589	-	1 030 749	139 520	56 380 142	32 824 095
Charges agrégées									
Indemnités versées aux agriculteurs				4 080 404		293 617		22 277 771	14 332 985
Frais d'étude et d'expertise				-		-		23 700	0
Frais de gestion				-	1 364	-		1 364	26 544
Frais de collecte				17 933		5 865	1 858	234 288	239 929
Frais d'instruction				14 910		8 520		248 200	222 810
Participation section commune								-	-
-dont participation Etat								11 374 609	4 132 408
-dont participation section commune								4 126 764	3 503 890
Reprise participation Etat /exercice antérieurs								2 141 427	54 009
Provision pour risques et charges d'indemnisation				1 723 650		315 000		15 544 486	12 649 291
Total charges agrégées (II)	-	-	-	5 836 897	1 364	623 002	1 858	55 972 612	35 161 866
A - Résultat agrégé (I-II)	-	-	50 677	(493 307)	(1 364)	407 747	137 662	2 407 530	-2 337 770
Produits de fonctionnement:									
Prestations techniques								-	0
Transfert de charges								-	8 508
Produits divers de gestion								3 010	67
Total produits de fonctionnement (III):	-	-	-	-	-	-	-	3 010	8 575
Charges de fonctionnement:									
Autres achats et charges externes									
- Sous-traitance				16 920				16 920	0
- Petits équipement et fournitures administratives								4 176	2 865
- Locations et charges locales								61 047	58 812
- Locations diverses/salle de réunion								15 462	9 532
- Documentation générale								14	0
- Maintenance Entretien et réparations								35 747	27 054
- Assurance								6 473	6 080
- Personnel détaché								23 942	27 062
- Honoraires				960				50 608	45 496
- Formation								3 641	5 315
- Publications, communications				3 420				3 420	0
- Transports								-	0
- Déplacement et réception								24 747	33 770
- Frais postaux et télécommunication								35 157	28 628
- Frais bancaires et coisations				35	219		10	3 119	2 328
Impôts, taxes, et versements assimilés			150	20 085	556	14 289	3 237	476 936	135 592
Salaires et charges sociales								-	0
- Salaires bruts								528 455	444 039
- Charges sociales								210 376	165 911
Dotations aux amortissements et aux provisions								-	0
- Dotations aux amortissements								32 191	15 400
- Dotations aux provisions								-	0
Autres charges				5 500				5 606	5
Total des charges de fonctionnement (IV):	-	150	26 835	20 304	556	14 309	3 292	1 536 037	1 067 889
B - Résultat de fonctionnement (III-IV)	-	(150)	(26 835)	(20 304)	(556)	(14 309)	(3 292)	(1 535 027)	-899 313
C - Résultat d'activité (A+B)	-	(150)	23 842	(513 611)	(1 920)	393 439	134 370	872 503	-3 337 083
Produits financiers (V)		626	6 946	93 426	2 319	71 232	15 866	2 320 909	1 529 381
Charges financières (VI)		-	-	-	-	-	-	-	0
D - Résultat financier (V-VI)	-	626	6 946	93 426	2 319	71 232	15 866	2 320 909	1 529 381
Produits exceptionnels +Transfert de charges(VII)								-	0
Charges exceptionnelles (VIII)								-	0
E - Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Excédent agrégé de l'exercice (A+B+D+E)	-	475	30 788	(420 185)	398	464 670	150 236	3 193 410	-1 807 702

FMSE Exercice 2024

Annexe aux comptes annuels

1. Rappel présentation du FMSE :

Le Fonds National Agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

L'objet du Fonds est de contribuer à l'indemnisation de tout producteur agricole affilié qui a subi des pertes économiques en raison de l'apparition d'un événement sanitaire ou environnemental.

Le FMSE est susceptible d'indemniser les préjudices économiques consécutifs aux événements sanitaires définis à l'articles R.361-51 du code rural et de la pêche maritime.

Il est également susceptible d'indemniser les coûts et pertes économiques consécutifs aux incidents environnementaux précisés par l'arrêté ministériel du 8 août 2012 en application de l'article R.361-52 du même code.

Le FMSE comprend une section commune à l'ensemble des producteurs agricoles et plusieurs sections spécialisées couvrant une ou plusieurs filières de production distinctes.

Les ressources du FMSE sont constituées par les cotisations versées par les producteurs à la section commune ou aux sections spécialisées et des subventions publiques.

La levée de ces cotisations est déléguée pour partie à la Mutualité Sociale Agricole.

La section commune participe à l'indemnisation des producteurs en complément des indemnités versées par les sections spécialisées.

Le FMSE peut procéder sur ses propres ressources, et sur décision de son Conseil d'Administration, au versement d'indemnités compensant tout ou partie des pertes économiques subies par les producteurs lorsque l'indemnisation de ces préjudices ne relève pas des sections spécialisées. Il élabore les programmes d'indemnisation correspondant à ces incidents.

Les sections spécialisées élaborent les programmes d'indemnisation qu'elles entendent mettre en œuvre et les proposent au Conseil d'Administration.

2. Principes, règles et méthodes comptables :

La présentation des comptes est faite en application du plan comptable des associations.

La comptabilité du FMSE est présentée par trois documents comptables :

1. Le bilan et le compte de résultat consolidé ainsi que l'annexe aux comptes annuels : il s'agit de comptes consolidés ne faisant pas apparaître les flux financiers internes entre les différentes sections.
2. Un bilan et un compte de résultat agrégé pour chaque section spécialisée faisant apparaître les flux financiers internes et externes au FMSE.
3. Un état synthétique détaillant les versements effectués aux producteurs pour chaque programme d'indemnisation ainsi que la participation de l'Etat et des différentes sections, communes et spécialisées.

Les immobilisations incorporelles, évaluées à leur coût d'acquisition, sont amorties de façon linéaire sur une durée de trois ans. Elles comprennent essentiellement le coût de développement et mise en place du FMSE et de ses sections ainsi que des logiciels.

Les immobilisations corporelles, évaluées à leur coût d'acquisition, sont amorties sur une durée de trois ans selon le mode linéaire. Elles comprennent du matériel de bureau et informatique ainsi que du mobilier.

Le poste « Provisions pour charges » recense le coût des programmes d'indemnisation arrêtés par le Conseil d'Administration non encore versés à la clôture de l'exercice.

L'excédent de trésorerie de la section communale est placé principalement en comptes à terme et comptes livrets dédiés aux associations assurant un placement sécurisé.

La totalité des créances et des dettes à une échéance à moins d'un an.

3. Autres informations :

3.1 Créances - participation à recevoir de l'Etat :

Le poste « Créances - participation à recevoir de l'Etat » figurant à l'actif pour un montant de 19.795 KE représente la contribution de l'Etat au titre des programmes d'indemnisation instruits à la clôture de l'exercice dont 12.596 KE au titre de l'année 2024 (dont 8.125 KE de Tobamovirus) et 7.199 KE au titre des exercices antérieurs. L'Etat a versé au FMSE au cours de l'année 2024 la somme de 5.315 KE au titre des programmes.

La contribution attendue de l'Etat est comptabilisée en produits dans les comptes du FMSE au fur et à mesure du paiement global des indemnités aux producteurs par le FMSE, assuré sur ses propres ressources et incluant la part contributive de l'Etat, susceptible de représenter jusqu'à 65% du montant des indemnisations.

Compte tenu du retard pris par l'Etat dans le paiement de sa contribution, consécutif notamment au retard du contrôle des dossiers d'indemnisation, et du risque d'une éventuelle contestation administrative de certains dossiers d'indemnisation, la créance sur l'Etat comptabilisée par le FMSE pourrait ne pas être recouvrée dans son intégralité. Ce risque se traduirait par un transfert de la contribution attendue de l'Etat, en une charge supplémentaire pour la section commune et (ou) pour les sections spécialisées.

3.2 Valeurs mobilières de placement :

Le poste « Valeurs mobilières de placement » recense un portefeuille d'obligations souscrites lors de l'émission d'emprunts obligataires émis par CREDIT AGRICOLE SA au cours des années 2019 et 2021. Ces obligations ont été souscrites à leur valeur nominale pour un montant global de 14.010 KE. Elles sont à taux fixe et intérêts trimestriels. Ces obligations seront remboursées par l'émetteur au pair en totalité en 2029 et 2031, terme des emprunts obligataires.

Au 31 décembre 2024, ces obligations avaient une valeur de cotation de 12.570 KE, soit une moins-value latente de 1.440 KE. Cette moins-value n'a pas donné lieu à l'enregistrement comptable d'une provision pour dépréciation. L'acquisition de ces obligations s'inscrit dans la politique de gestion de la trésorerie du FMSE, à savoir un placement à long terme sécurisé pour une partie de ses réserves financières, constituées par l'entité pour pallier les préjudices futurs subis par les producteurs consécutifs aux incidents sanitaires et environnementaux. Ces obligations ne seront en aucun cas cédées avant le terme des emprunts obligataires et ne priveront pas l'entité de trésorerie pour lui permettre de répondre à son objet social. En sus de ces obligations, le FMSE dispose en effet de liquidités amplement suffisantes l'autorisant à assurer le paiement des indemnités allouées aux producteurs d'ici l'année 2031 eu égard son règlement intérieur. Pour ces raisons, aucune provision pour dépréciation du portefeuille d'obligations n'a donc été constatée à la clôture de cet exercice.

ANNEXE 8

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION COMMUNE AU 31 DECEMBRE 2024

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION COMMUNE	MELOIDOGYNE 2021	PCB 2023	CAMPAGNOLS LUTTE AUV-2021	CAMPAGNOLS LUTTE N-2021	DIOXYNES 2023	Total
Produits :						
Participation de la section commune						
-dont avance participation Etat	(2 290)	-	188 281	(6 545)	-	179 446
-dont participation section commune	(1 233)	42 500	101 382	(1 695)	10 669	151 623
Reste à charge pour la section spécialisée						
Total produits (I)	(3 523)	42 500	289 663	(8 240)	10 669	331 069
Charges :						
Frais d'étude, expertise, collecte et instruction	-					-
Indemnités versées aux agriculteurs	(3 523)	42 500	289 663	(8 240)	10 669	331 070
Total charges (II)	(3 523)	42 500	289 663	(8 240)	10 669	331 070
Produits de fonctionnement:						
Autres produits						
Total produits de fonctionnement (III):	-					-
Charges de fonctionnement:						
Autres charges						
Total des charges de fonctionnement (IV):	-					-

ANNEXE 9

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION FRUITS AU 31 DECEMBRE 2024

PROGRAMMES D'INDEMNISATION SECTION FRUITS	FEU BACTERIEN 2021	ECA 2022	SHARKA 2022	FEU BACTERIEN 2022	ECA 2021	TOTAL
Produits :						
Participation de la section commune						
-dont avance participation Etat	218 540	487 891	654 089	87 129	(3 590)	1 444 059
-dont participation section commune	35 303	78 813	105 660	18 766	(580)	237 963
Reste à charge pour la section spécialisée	82 373	183 897	246 541	28 149	(1 353)	539 608
Total produits (I)	336 216	750 602	1 006 290	134 044	(5 523)	2 221 629
Charges :						
Frais d'étude et d'expertise						-
Indemnités versées aux agriculteurs	336 216	750 602	1 006 290	134 044	(5 523)	2 221 629
Total charges (II)	336 216	750 602	1 006 290	134 044	(5 523)	2 221 629
Produits de fonctionnement :						
Autres produits						
Total produits de fonctionnement (III):	-					
Charges de fonctionnement:						
Autres charges						-
Total des charges de fonctionnement (IV) :	-					-

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION LEGUMES AU 31 DECEMBRE 2024

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION LEGUMES	HETERODERA CAROTAE 2020	HETERODERA CAROTAE 2021 FEADER	HETERODERA CAROTAE 2020 FEADER	HETERODERA CAROTAE 2021 FNGRA	MELOIDOGYNE 2022	TOBAMOVIRUS 2023	Total
Produits :							
Participation de la section commune							
-dont avance participation Etat	(134 766)	997 560	(179 793)	(221 461)	(27 658)	8 125 882	8 559 764
-dont participation section commune	(21 770)	161 144	(29 044)	(35 774)	(4 468)	1 750 190	1 820 278
Reste à charge pour la section spécialisée	(50 796)	376 003	(67 769)	(83 474)	(10 425)	2 625 285	2 788 824
Total produits (I)	(207 332)	1 534 707	(276 606)	(340 709)	(42 550)	12 501 356	13 168 866
Charges :							
Frais d'étude et d'expertise	-						-
Indemnités versées aux agriculteurs	(207 332)	1 534 707	(276 606)	(340 709)	(42 550)	12 501 356	13 168 866
Total charges (II)	(207 332)	1 534 707	(276 606)	(340 709)	(42 550)	12 501 356	13 168 866
Produits de fonctionnement:							
Autres produits							
Total produits de fonctionnement (III):	-	-					
Charges de fonctionnement:							
Autres charges							-
Total des charges de fonctionnement (IV):	-	-					-

ANNEXE 11

PROGRAMMES D'INDEMNISATION SECTION PEPINIERES AU 31 DECEMBRE 2024

PROGRAMMES D'INDEMNISATION SECTION PEPINIERES	FEU BACTERIEN 2023	Total
Produits :		
Participation de la section commune		
-dont avance participation Etat	789 772	789 772
-dont participation section commune	170 105	170 105
Reste à charge pour la section spécialisée	255 157	255 157
Total produits (I)	1 215 034	1 215 034
Charges :		
Frais d'étude, d'expertise, de gestion et d'instruction		-
Indemnités versées aux agriculteurs	1 215 034	1 215 034
Total charges (II)	1 215 034	1 215 034
Produits de fonctionnement :		
Autres produits		
Total produits de fonctionnement (III):		-
Charges de fonctionnement :		
Autres charges		-
Total des charges de fonctionnement (IV):		-

ANNEXE 13

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION PORC AU 31 DECEMBRE 2024

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION PORC	BRUCELLOSE 2021	Total
Produits : Cotisations directes		
Participation de la section commune	4 931	4 931
-dont avance participation Etat	797	797
-dont participation section commune		
	1 859	1 859
Reste à charge pour la section spécialisée		
	7 586	7 586
Total produits (I)		
Charges :		
Frais d'étude et d'expertise	7 586	7 586
Indemnités versées aux agriculteurs		
	7 586	7 586
Total charges (II)		
Produits de fonctionnement:		
Autres produits (pp compta)		
Total produits de fonctionnement (III):		
Charges de fonctionnement:		
Autres charges		
Total des charges de fonctionnement (IV):		

ANNEXE 14

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION POMMES DE TERRE AU 31 DECEMBRE 2024

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION POMMES DE TERRE	
<p>Produits : Cotisations directes Participation de la section commune -dont avance participation Etat -dont participation section commune</p> <p>Reste à charge pour la section spécialisée</p> <p>Total produits (I)</p> <p>Charges : Frais d'étude et d'expertise</p> <p>Indemnités versées aux agriculteurs</p> <p>Total charges (II)</p> <p>Produits de fonctionnement: Autres produits (pp compta)</p> <p>Total produits de fonctionnement (III):</p> <p>Charges de fonctionnement: Autres charges</p> <p>Total des charges de fonctionnement (IV):</p>	<p>NEANT</p>

ANNEXE 14

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION AVICULTURE AU 31 DECEMBRE 2024

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION VOLAILLES	VHD LAPINS 2022	BOTULISME 2023	IAHP 2021	IAHP 2022	Total
Produits : Cotisations directes					
Participation de la section commune					
-dont avance participation Etat	310 817	0	0	0	310 817
-dont participation section commune	50 209	40 791	1 374	1 398 529	1 490 902
Reste à charge pour la section spécialisée	117 154	61 186	2 551	2 097 794	2 278 685
Total produits (I)	478 180	101 977	3 925	3 496 323	4 080 404
Charges :					
Frais d'étude et d'expertise					
Indemnités versées aux agriculteurs	478 180	101 977	3 925	3 496 323	4 080 404
Total charges (II)	478 180	101 977	3 925	3 496 323	4 080 404
Produits de fonctionnement:					
Autres produits (pp compta)					
Total produits de fonctionnement (III):					
Charges de fonctionnement:					
Autres charges					
Total des charges de fonctionnement (IV):					

ANNEXE 15

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION VITICULTURE AU 31 DECEMBRE 2024

PROGRAMMES D'INDEMNISATIONS SECTION VITICULTURE	FLAVESCENCE DOREE 2021	FLAVESCENCE DOREE 2022	FLAVESCENCE DOREE 2020	Total
Produits :				
Participation de la section commune				
-dont avance participation Etat	(637 186)	845 122	(17 085)	190 851
-dont participation section commune	(102 930)	179 038	(2 760)	73 349
Reste à charge pour la section spécialisée	(240 170)	276 027	(6 440)	29 417
Total produits (I)	(980 286)	1 300 188	(26 284)	293 617
Charges :				
Frais d'étude et d'expertise	-	-	-	-
Indemnités versées aux agriculteurs	(980 286)	1 300 188	(26 284)	293 617
Total charges (II)	(980 286)	1 300 188	(26 284)	293 617
Produits de fonctionnement:				
Autres produits				
Total produits de fonctionnement (III):	-	-	-	-
Charges de fonctionnement:				
Autres charges				
Total des charges de fonctionnement (IV):	-	-	-	-

DETAIL DES COTISATIONS ET DOTATIONS DE L'EXERCICE 2024

COTISATIONS	SECTION COMMUNE	SECTION FRUIT	SECTION LEGUMES	SECTION PEPINIERE	SECTION RUMINANTS	SECTION PORC	SECTION AVICULTURE	SECTION PLANTS P. DE TERRE	SECTION BETTERAVE	SECTION P. DE TERRE	SECTION LEGUMES D'INDUSTRIE	SECTION VITICULTURE	SECTION OLEICULTURE	TOTAL
Cotisations brutes	9 187 477	1 309 607	1 493 330	373 600	1 902 259	219 189	1 311 664			0	0	439 240	139 520	16 375 885
Cotisations versées directement au FMSE	1 997	0	0	0			6 528							8 525
Cotisations "en retard"	3 391	2 915	-221		28 316		1 178					60	0	35 638
Cotisations membres														0
Cotisations OP			666 148											666 148
TOTAL COTISATIONS BRUTES	9 192 864	1 312 522	2 159 257	373 600	1 930 574	219 189	1 319 370	0	0	0	0	439 300	139 520	17 086 196
Frais de collecte (CCMSA et Frais FCO)	-122 276	-17 538	-19 938	-4 963	-43 917		-17 561			0		-5 865	-1 858	-233 917
frais de collecte ATM		-394												
TOTAL COTISATIONS NETTES	9 070 589	1 294 589	2 139 319	368 637	1 886 657	219 189	1 301 809	0	0	0	0	433 435	137 662	16 852 279

ANNEXE 17

ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/24

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Prix Acquisition	Amortissements antérieurs	Dotations de l'exercice	Cumul amortissements	Valeur nette
Frais de développement	209 545	209 545	0	209 545	0
Logiciels	143 740	60 172	28 964	89 136	54 604
Total	353 285	269 717	28 964	298 681	54 604

IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Prix Acquisition	Amortissements antérieurs	Dotations de l'exercice	Cumul amortissements	Valeur nette
Agencements	3 924	1 736	572	2 308	1 616
Matériel informatique	26 720	17 182	2 484	19 666	7 054
Mobilier de bureau	1 637	1 637	0	1 637	0
Total	32 280	20 555	3 056	23 611	8 669

Total général	385 565	290 272	32 020	322 292	63 274
----------------------	----------------	----------------	---------------	----------------	---------------

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/24

<u>1-Participations de l'Etat à recevoir</u>	SECTION COMMUNE	Decaissement en totalité	Decaissement partiel au 31/12/24	Restant à décaisser s/programmes non clos	TOTAL
PARTICIPATION ETAT PROGRAMMES D'INDEMNISATION					
MELOIDOGYNE	723 246	723 246			723 246
SHARKA FRUITS et ECA	2 619 208	2 619 208			2 619 208
CYNIPS					-
FEUB FRUITS	594 892	289 223	232 402	73 267	594 892
SHARKA PEPINIERES	22 031	22 031			22 031
PHYTOPLASMA PEP	50 532	50 532			50 532
ARENARIA MELOIDOGYNE	-				-
TUBERCULOSE BOVINE	79 460	79 460			79 460
FEU BACTERIEN PEPINIERE	789 772		274 322	515 450	789 772
CAMPAGNOLS-LUTTE	1 269 317	1 269 317			1 269 317
VHD	671 431	671 431			671 431
FLAVESCENCE	1 877 148	1 032 026	523 372	321 750	1 877 148
MELOIDOGYNE DESTRUCTION Legume	40 529	40 529			40 529
MELOIDOGYNE DESTRUCTION PDT	10 192	10 192			10 192
PHYTOPHTORA RAMORUM	4 782	4 782			4 782
RALSTONIA	60 345	60 345			60 345
HETERODERA CAROTAE	2 363 831	2 363 831			2 363 831
TOBRFV	90 500	90 500			90 500
IA 59	174 765	174 765			174 765
BRUCELLOSE RUMINANTS	84 336	84 336			84 336
IAHP	124 337	124 337			124 337
FIEVRE CHARBONNEUSE	14 189	14 189			14 189
BRUCELLOSE PORCINE	4 931	4 931			4 931
TOBAMOVIRUS	8 125 882		4 975 750	3 150 132	8 125 882
TOTAL PARTICIPATION ETAT A RECEVOIR	19 795 655	9 729 211	6 005 845	4 060 599	19 795 655

<u>2-Cotisations à recevoir</u>	SECTION COMMUNE	SECTION FRUITS	SECTION LEGUMES	SECTION PEPINIERE	SECTION RUMINANTS	SECTION AVICULTURE	SECTION VITICULTURE	TOTAL
Caisse Centrale Mutualité Sociale Agricole	2 888 594	318 346	1 128 023	130 500		333 356	130 833	4 929 651
Contributions Volontaires			666 148		1 870 016			1 870 016
Cotisations OP								666 148
TOTAL COTISATIONS A RECEVOIR	2 888 594	318 346	1 794 171	130 500	1 870 016	333 356	130 833	7 465 815

DETAIL DE LA TRESORERIE AU 31/12/24

	SECTION COMMUNE	SECTION FRUITS	SECTION LEGUMES	SECTION PEPINIERE	SECTION PORC	SECTION BETTERAVE	SECTION RUMINANTS	SECTION PDT	SECTION AVICULTURE	SECTION VITICULTURE	SECTION OLEICULTURE	SECTION LEGUMES D'INDUSTRIE	TOTAL
Société générale	70 586												70 586
Crédit Agricole	5 554 620				141			501 608					6 056 369
Crédit Mutuel	42 593 912	5 337 366	3 057 828	2 597 051			8 894 530		4 440 451	3 057 720	755 309		70 734 166
Autres banques						31 902						118 421	150 322
Intérêts à recevoir bons de caisse	1 046 344	83 278	21 360	47 413			174 289	6 946	45 155	54 018	11 029		1 489 831
Obligations Crédit Agricole	14 010 000												14 010 000
Bon de caisse Crédit Mutuel	8 000 000												8 000 000
Autres produits de placement					2 874 275								2 874 275
Dépreciation VMP													0
TOTAL TRESORERIE	71 275 462	5 420 644	3 079 188	2 644 464	2 874 417	31 902	9 068 819	508 554	4 485 605	3 111 738	766 337	118 421	103 385 549

ETATS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'INDEMNISATION AU 31/12/24

	SECTION COMMUNE	SECTION FRUIT	SECTION PORCS	SECTION PEPINIERE	SECTION RUMINANTS	SECTION POMME DE TERRE	SECTION AVICULTURE	SECTION VITICULTURE	SECTION LEGUMES	TOTAL
HCAR-4-2021-FEADER-contentieux	141 238									141 238
CAMPAGNOL-lutte 2023	700 000									700 000
CAMPAGNOL-lutte 2022	752 500									752 500
CAMPAGNOL-lutte 2024	700 000									700 000
MELOIDOGYNE 2022-	140 000								-	140 000
HETEREDORA 2022+2023	704 480								1 056 720	1 761 200
MELOIDOGYNE 2023	10 500								15 750	26 250
FEU BACTERIEN 2023	21 000	31 500								52 500
SHARKA 2023	210 000	315 000								525 000
ECA 2023	42 000	63 000								105 000
MOSAIQUE DU FIGUIER 2022+2023	168 000	-		252 000						420 000
CHARANCON ROUGE 2023	1 600	-		2 400						4 000
VHD LAPINS 2023+2024	149 100						223 650			372 750
IAHP 2023	1 000 000						1 500 000			2 500 000
BOTULISME 2024	200 000				300 000					500 000
TUBERCULOSE BOVINE 2024	112 000				168 000					280 000
TUBERCULOSE BOVINE 2023	112 000				168 000					280 000
BRUCELLOSE RUMA 2023+2024	4 200				6 300					10 500
FCO 2023+2024	2 660 000				3 990 000					6 650 000
MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE 2024	554 400				831 600					1 386 000
BRUCELLOSE PORCINE 2023	6 000		9 000							15 000
FLAVESCENCE DOREE 2023	210 000							315 000		525 000
TOTAL	8 599 018	409 500	9 000	254 400	5 463 900	-	1 723 650	315 000	1 072 470	17 846 938

ANNEXE 21

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES AU 31/12/24

	31/12/2024	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances de l'actif circulant				
Adhérents	-	-		
Participations Etat à recevoir	19 795 655	19 795 655		
Cotisations à recevoir	7 465 815	7 465 815		
Autres créances		-		
TOTAL CREANCES	27 261 470	27 261 470		
Emprunts et dettes financières diverses				
Emprunts et dettes financières diverses	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	297 625	297 625		
Dettes sociales et fiscales	615 992	615 992		
Autres dettes	6 779 970	6 779 970		
TOTAL DETTES	7 693 587	7 693 587	-	-